

« Après la tempête. La dispersion des Juifs italiens de Tunisie après la Seconde Guerre mondiale (1943-1967) : formes spatiales et mentales »

Martino Oppizzi

Prémises : sujet, questions, sources

Ce projet de recherche se place en continuité thématique et méthodologique avec ma thèse de doctorat, soutenue en novembre 2017, intitulée « Les Juifs italiens de Tunisie pendant le fascisme (1921-1943) ».

L'objet de recherche sur lequel je me focalise est la communauté juive italienne de Tunisie, dite aussi « livournaise » puisque la plupart de ses ressortissants étaient arrivés du port de Livourne, ou même « portugaise », en raison des racines ibériques de ses ressortissants. En dépit de son faible poids numérique (dans la première moitié du XX^e siècle, à son zénith démographique, ses effectifs oscillaient entre 4000 et 5000), cette communauté joua un rôle important dans l'histoire de la Tunisie moderne. Depuis leur installation en Tunisie, pendant le XVII^e siècle, les Juifs livournais composèrent le premier noyau d'Européens à s'installer durablement en Tunisie, à partir de la fin du XVII^e siècle. En 1710 ils avaient fondé à Tunis une communauté officiellement reconnue pour se distinguer des Juifs locaux, beaucoup plus nombreux. Très actifs dans le commerce transnational, ils composaient un milieu social cosmopolite, relativement aisé et cultivé, cas exemplaire de ces « port Jews » décrits par David Cesarani et Gemma Romain. Naturalisés italiens en 1861, ils étaient devenus un pilier de l'influence économique et culturelle de l'Italie en Tunisie, même après la création du Protectorat français en 1881. Par la fondation (et le contrôle) d'un réseau d'institutions à soutien des quelque 100 000 émigrés italiens — qui comptait une banque, une chambre de commerce, un hôpital, écoles et nombreuses associations d'assistance — ils avaient gagné un statut de « élite » bourgeoise, jalousement préservé en dépit de ses contours flous. Leur image était associée également à celle de patriotes, au point que, dans le langage courant de l'époque, les expressions « Juif livournais » et « Juif italien » étaient employées comme synonymes. En se proposant en même temps comme élite sociale et comme médiateur entre de réalités sociales différentes, la communauté juive italienne constitua une minorité très active et influente, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Grâce à des sources en bonne partie inédites, mon travail de thèse s'est attaché d'abord à reconstruire le profil de la communauté livournaise dans sa double dimension réelle et imaginée. En un deuxième moment, la recherche a reconstruit le parcours historique des Juifs italiens de Tunisie pendant la première moitié du XX^e siècle, en poussant l'enquête jusqu'à l'occupation italo-allemande de la Tunisie en 1942-43. Une attention particulière a été réservée aux rapports avec le fascisme, jamais linéaires, même après la proclamation des lois antisémites en 1938.

Le projet actuel se greffe sur les résultats obtenus et sur les réflexions abordées afin d'éclaircir une nouvelle question, qui émergea déjà au lendemain de la libération de la Tunisie par les armées alliées : le début d'un processus de dispersion des Juifs italiens après une installation séculaire dans le pays, où ils constituaient une communauté reconnue officiellement depuis 1710. Plusieurs raisons semblent être à la base de ce brusque retournement. La Seconde Guerre mondiale représenta un tournant pour la communauté juive italienne de Tunisie, qui subit en succession rapide une série de persécutions antisémites : d'abord par le gouvernement fasciste italien, ensuite par le régime de Vichy, et finalement par les Allemands, qui occupèrent la Tunisie pendant six mois. La Tunisie fut le seul pays du Maghreb à être occupé directement par les nazis, et sa population juive fut la seule, en Afrique du Nord, à se trouver directement impliquée dans une politique de répression visant à l'extermination. Frappés en tant que Juifs pendant la guerre, les Livournais furent également visés en tant qu'Italiens au moment de l'entrée en guerre de l'Italie fasciste (juin 1940) et après la défaite des armées de l'Axe. En effet, après l'arrivée des Alliés en Tunisie, en mai 1943, les autorités françaises menèrent une action radicale pour éliminer l'influence italienne dans la Régence, en alternant les mesures répressives à la naturalisation de masse. Les Livournais, qui possédaient d'importantes propriétés foncières et composaient la majorité des cadres des professions libérales, furent particulièrement visés. En même temps, la Communauté Israélite Portugaise, l'institution religieuse de référence, fut dissoute et absorbée dans la communauté juive tunisienne sous la pression des autorités françaises, craignant le maintien d'un possible foyer d'italianité.

Désillusions, difficultés objectives et un nouveau cadre politique défavorable aux Italiens furent probablement les éléments à la base du choix de quitter la Tunisie. Le phénomène toucha la majorité de la population juive italienne, mais les dimensions du phénomène demeurent, à l'état actuel des recherches, inconnues : pire encore, le problème n'a été jamais soulevé. Et pourtant, cette dispersion représenta un tournant pour une communauté juive solidement enracinée en Tunisie, qui avait trouvé dans la Régence un havre de prospérité après de nombreuses pérégrinations. Une population qui avait constitué depuis des siècles un courant d'immigration se trouvait maintenant poussée à l'émigration.

En partant de ces prémisses, le projet se propose de reconstruire, d'une perspective d'émigration divergente, les flux de départ des Juifs italiens de Tunisie dans leurs aspects quantitatifs (nombre, rythmes, destinations) et qualitatifs. Le choix de se focaliser sur un groupe social doublement minoritaire (à l'égard de la population italienne aussi bien que juive tunisienne) constitue un terrain idéal pour intégrer la micro et de la macro-échelle, capable de saisir les caractéristiques globales d'un phénomène collectif sans perdre de vue la réalité empirique et les trajectoires individuelles. Cette approche « multi-échelle », qu'on pourrait qualifier de « histoire connectée », repose sur une continuité méthodologique avec la recherche doctorale, qui avait choisi de se focaliser sur les acteurs locaux et leur capacité d'influencer les décisions de la métropole. Stimulée par les études postcoloniales sur la centralité des réalités extra-européennes, ma recherche précédente s'était donc proposée de renverser la hiérarchie centre-périphérie traditionnelle, en adoptant une perspective *bottom-up*. Cela avait eu également des conséquences sur les sources employées, en partie collectées dans les archives diplomatiques et politiques, en partie issues du vécu des protagonistes eux-mêmes (interviews, témoignages écrits, archives privées), pour rééquilibrer les échelles d'analyse et proposer de nouvelles interprétations des

grands récits communément acceptés. En particulier, le recours aux mémoires des témoins de l'époque s'est démontré nécessaire pour refocaliser la recherche sur les protagonistes des événements. Entre 2018 et 2020 ont été réalisés 18 entretiens, qui se sont ajoutés aux 11 entretiens collectés entre 2013 et 2017 dans le cadre de la thèse de doctorat. Tous les interviews ont suivi un modèle d'entretien de type non-directif, réalisé à l'aide d'un guide pensé comme un support *a minima*, pour être ensuite développé et « approprié » par chacun. Cela m'a permis d'aborder des thèmes centraux (construction du projet de départ, raisons à la base du choix, élément déclencheur, effets de l'émigration sur le sens d'appartenance), tout en laissant au témoin la liberté d'aborder des sujets plus spécifiques, d'une manière le plus possible spontanée.

Pour ces raisons, le projet actuel ne se greffe pas seulement sur les aspects thématiques, mais aussi méthodologiques, de mes travaux précédents. Il ajoute également une perspective comparative pour rapprocher le cas d'étude aux autres courants migratoires qui intéressent l'Afrique du Nord et les communautés européennes de la Méditerranée, afin de mieux saisir les convergences et les spécificités du chemin des Livournais et de toucher les nœuds historiographiques les plus marquants.

Le choix du sujet — les Juifs italiens — repose d'un côté sur des exigences méthodologiques (les « Livournais » ne faisant pas l'objet d'une catégorie sociale reconnue, aucune archive spécifique ne pouvait être utilisée), de l'autre côté sur la volonté d'aborder le sujet d'une perspective mêlant identité nationale et identité religieuse, ce qui rend possible une comparaison avec d'autres acteurs sociaux de la Tunisie de l'époque (Italiens catholiques et Juifs tunisiens). De toute façon, il est bien de souligner que la notion de « Juif italien » n'est pas une catégorie rigide ni absolue : elle inclut les sujets de passeport italien, mais sans négliger tous ces sujets qui, après avoir pris la voie de la naturalisation française (à partir des lois raciales de 1938), gardaient encore des liens sociaux, familiaux et culturels plus ou moins profonds avec le groupe d'appartenance originaire. Les mêmes raisons justifient l'inclusion des Juifs italiens ayant choisi la nationalité du conjoint lors d'un mariage avec un(e) français(e), un phénomène en plein essor depuis l'entre-deux-guerres. De cette manière, la recherche s'est avérée une occasion féconde pour réfléchir sur les identités nationales en milieu étranger, sur les appartenances multiples et sur les catégorisations de la population dans le monde colonial.

Ce projet s'est articulé autour de deux questions principales, celle des formes spatiales de l'émigration et celle des représentations mentales impliquées dans le départ, de la mémoire de la Tunisie jusqu'aux transformations identitaires liées à l'émigration. S'agissant d'une enquête focalisée sur les raisons du départ, plutôt que sur les stratégies d'inclusion et d'adaptation dans les pays d'arrivée, une attention particulière a été dédiée à la compréhension de la situation socio-politique de la Tunisie de l'après-guerre, un élément incontournable pour encadrer le phénomène migratoire à son contexte historique.

Les formes spatiales

L'étude des formes spatiales se trouve inévitablement ancrée à l'analyse des contextes de départ, des raisons qui ont poussé à l'émigration et des destinations choisies. Ce premier axe adopte une perspective diachronique des flux d'émigration, attentive à la relation cause-effet,

mais sans oublier le côté synchronique de la question, c'est-à-dire la comparaison avec les autres émigrations qui intéressèrent la Tunisie de l'après-guerre. En effet, la dispersion des Juifs italiens se plaçait à la convergence de mouvements plus amples et transnationaux. D'abord, elle s'inscrivait dans le phénomène de l'émigration des Italiens de Tunisie, visés par les autorités françaises, car considérés, souvent *a priori*, comme des ennemis de la France. Déjà entre 1943 et 1945 furent publiés 1.200 décrets d'expulsions, soit 4-5.000 personnes envisagées, dont, paradoxalement, plusieurs Juifs italiens, passés brusquement du statut de victimes à celui d'ennemis. À cette émigration forcée s'ajouta dans les années suivantes une deuxième vague plus spontanée (et plus irrégulière) qui intéressa un bon nombre d'Italiens, poussés au départ par les changements intervenus dans la situation politique de la Tunisie.

Quelle fut la place des Juifs italiens dans cet exode à caractère national ? Constituèrent-ils l'avant-garde d'une « diaspora nationale » ? Quel fut le poids de l'appartenance nationale dans le choix de la destination ? Il s'agit donc d'appliquer une perspective de comparaison nationale pour comprendre la spécificité des Juifs par rapport aux autres compatriotes. En même temps, la question interpelle de thématiques majeures qui ont intéressé l'historiographie la plus récente, comme le destin des Italiens des colonies dans l'après-guerre, et la complexe prise de conscience de la défaite et de la perte de l'empire colonial.

La recherche d'archive s'est avérée indispensable pour reconstruire le contexte historique de la Tunisie de l'après-guerre et comprendre les formes du « retour en société » des Juifs italiens au lendemain d'un bouleversement majeur (qui les avait frappés aussi bien comme Juifs que comme Italiens) ainsi que le cadre politico-diplomatique de l'émigration. Les fonds conservés à l'« Archivio Storico Diplomatico del Ministero degli Affari Esteri » (Archive historique-diplomatique du Ministère des Affaires étrangères), à Rome, ont éclairci l'état d'esprit de la population (avec des informations sur les Juifs italiens), la gestion des flux d'émigration et les stratégies de rapatriement des gouvernements italiens de l'époque. Dans les cartons du Centre des Archives Diplomatiques de la Courneuve, on a repéré les cartons sur la liquidation des biens italiens (rendus publics entre 2011 et 2015), contenant les listes des expulsés, les dossiers personnels des Italiens frappés, et des statistiques précises sur les biens confisqués. Aux archives diplomatiques de Nantes, contenant la documentation produite par les autorités du Protectorat, on a eu accès à un fond pratiquement inédit, celui du Cabinet Diplomatique, contenant des milliers de dossiers individuels d'Italiens, symptôme d'un contrôle serré des autorités françaises dans l'après-guerre. Un tri sur la base des noms de famille a permis d'isoler un échantillon d'environ 80 dossiers d'Italiens d'origine juive-livournaise. Tout cela a permis de reconstruire l'ampleur des mesures anti-italiennes de l'après-guerre — un des facteurs poussant à l'émigration — et leur impact sur la sous-population juive, qui constituait une bonne partie de la classe moyenne. D'autres archives mineures, comme celles du comité local de la société Dante Alighieri, ont révélé d'importants documents complémentaires pour comprendre la situation interne à la communauté italienne de l'après-guerre, les questions les plus urgentes, ou encore la place sociale occupée par les Juifs italiens et les réseaux de sociabilité : bref, pour tracer un cadre détaillé du contexte socio-économique de l'époque et comprendre mieux les choix d'émigration.

Mais l'émigration des Juifs italiens s'inscrivait aussi dans un autre phénomène majeur, et encore plus transnational : le départ de la majorité des Juifs Tunisie, et plus en général de l'Afrique du Nord, dans les trois premières décennies de l'après-guerre. Cette émigration se lia

strictement à la création de l'État d'Israël en 1948, qui devint un pôle majeur — mais jamais exclusif — d'attraction. Dans les vingt années qui suivirent cette date, environ 25 000 Juifs partirent de la Tunisie vers le nouvel État juif, tandis qu'une partie considérable s'orienta vers la France. D'où une série de questions incontournables. Quel fut le poids démographique des Juifs italiens au sein de cet abandon de la Tunisie ? Dans une perspective plus globale, le départ des Livournais constitua-t-il un événement convergent, parallèle ou bien précurseur de l'émigration de la population juive d'Afrique du Nord tout court ? Il s'agit de questions encore ouvertes ou qui ont été réinterrogées par une nouvelle génération d'historiens, comme Olfa Ben Achour (autrice d'une thèse sur les rapports entre les Juifs tunisiens et Israël après la Seconde Guerre mondiale) et Aviad Moreno (qui a souligné l'importance des facteurs sociaux et régionaux dans les choix d'émigration des Juifs du Maroc).

La bibliographie scientifique s'est démontrée particulièrement riche sur ce sujet. Pour la question de la diaspora des Juifs de Tunisie et plus en général d'Afrique du Nord, les travaux de Colette Zytnicki, Lasry et Tapia, ainsi que les volumes issus du colloque d'Essaouira « Migrations, identité et modernité au Maghreb » (17-21 mars 2010), ont permis de contextualiser l'émigration juive de la Tunisie dans le cadre méditerranéen. Les travaux d'historiens anglophones comme Dario Miccoli, William Safran et Esther Meir-Glitzstein ont permis d'ancrer les résultats de la recherche au débat historiographique récent, particulièrement perméable à de nouvelles relectures critiques de la mobilité des Juifs en époque moderne et à la redécouverte des Juifs du Maghreb comme sujet actif.

En accord avec une approche attentive aux dynamiques internes à la communauté et aux acteurs locaux, un espace important a été accordé aux sources produites par les Juifs italiens eux-mêmes. Le recours aux témoignages écrits et oraux a permis de sonder en profondeur les motivations intimes et personnelles du départ — qui parfois avaient été décisives — et leur articulation avec les questions sociales et politiques de l'époque. La recherche a bénéficié non seulement des entretiens réalisés personnellement, mais aussi d'un corpus de 15 témoignages collectés parmi les Juifs livournais en 1963 par l'anthropologue Michèle Salmona, qui se sont avérés essentiels pour comprendre « à chaud » la vision des événements par les protagonistes.

Les transformations mentales

Le deuxième axe se structure autour des changements profonds, culturels et mentaux, provoqués de l'émigration : dans cette perspective, l'analyse est portée à la dimension intime de la mobilité et à son articulation avec de phénomène d'ampleur plus vaste. Cette approche plus qualitative a impliqué un recours encore plus systématique aux mémoires écrites et orales, vecteur d'excellence pour accéder au vécu personnel et au monde de représentations subjectives.

Le déracinement et le déplacement dans un pays étranger, dans la perspective d'une installation durable et définitive, poussèrent les Juifs livournais à une renégociation identitaire profonde. Cela impliquait l'abandon de certaines pratiques tout comme la réaffirmation d'autres. Les Livournais s'étaient toujours représentés comme une élite sociale, mais aussi comme une population vouée au commerce, au voyage, au contact avec les autres communautés de Tunisie. Comment l'expérience migratoire transforma-t-elle cette autoreprésentation ? Cette

transformation identitaire s'inscrivait-elle dans un chemin déjà tracé lors des persécutions antisémites italiennes ?

L'émigration toucha aussi des niveaux plus profonds. Le besoin de transmettre un sens d'appartenance communautaire, par exemple, se heurta à la condition objective de la dispersion géographique et du démantèlement des dernières institutions collectives. Peut-on se définir encore « Livournais » en absence d'une communauté définie ? Comment conserver un héritage de cultures, traditions et visions du monde dans un contexte si éloigné de la société tunisienne ? Quels furent les changements dans la façon de se rapporter aux autres ? La rupture avec le contexte tunisien et l'émiettement de la communauté obligèrent également les Livournais à une reformulation du contenu de leur patrimoine mémoriel. Quelle mémoire collective fut réactivée ? Quelles visions du passé furent consolidées ou abandonnées ? Quels événements du passé furent-ils exaltés ou, au contraire, cachés ? Dans les réponses à ces questions réside un des nœuds de la recherche : la légitimité de qualifier la dispersion des Livournais de « diaspora » au sens sociologique, ce qui implique la volonté de transmettre une identité mémorielle collective — parfois mythique — capable de combler le « silence culturel » du déracinement, développer un sens d'unité et solidarité et éviter l'absorption dans la société de résidence.

La réponse à ces interrogatifs s'est nécessairement appuyée sur une bibliographie scientifique adéquate. Heureusement, depuis quelques décennies on observe un regain d'intérêt sur les rapports entre migration et intimité, ainsi que sur la notion de diaspora et sur les migrations des Juifs des pays musulmans : cela a permis à la recherche de s'inscrire dans un débat historiographique d'actualité, et de bénéficier d'une phase de renouvellement des approches et des méthodes.

La migration des Juifs des pays musulmans a suscité un intérêt croissant au fur et à mesure que la vision classique de l'immigration des Juifs en Israël a été remise en question par une nouvelle génération d'historiens (Devorah Haconen, Tom Segev, Yehouda Shenhav, Bernard Lewis) qui, à partir des années 1970, ont proposé des nouvelles interprétations et catégories. En particulier, Elle Shoah a proposé la notion de « Juifs arabes » pour indiquer les Juifs ayant toujours vécu dans un pays musulman. Les travaux les plus récents ont poursuivi à déplacer le débat sur l'émigration des Juifs vers les contextes de départ, en soulignant l'enchevêtrement entre les communautés juives locales et le processus de décolonisation et d'indépendance des anciennes colonies. Des travaux d'ensemble comme celui de Georges Bensoussan, ou les recherches d'Aomar Boum, Aviad Moreno et Sarah Abrevaya Stein sur l'importance des relations Juifs-Musulmans avant l'exode, ont contribué à encadrer le cas des Juifs italiens dans un phénomène plus vaste, ainsi qu'à éviter les pièges d'une vision téléologique du processus d'abandon des terres arabes. Dans le détail, les trajectoires des Juifs italiens, ou de ces Juifs qui vivaient dans des pays occupés par l'Italie en tant que puissance coloniale, ont été explorées récemment par Dario Miccoli et Piera Rossetto. En particulier, les travaux de Piera Rossetto sur l'émigration des Juifs de Libye ont constitué un important pôle de comparaison pour comprendre mieux les recompositions identitaires, les traces du passé et leur mise en récit.

Les questions de l'émigration et de la transmission d'un noyau identitaire ont tenu compte également de l'important débat conceptuel et méthodologique autour de la notion de diaspora. La réflexion théorique a pu s'appuyer sur les travaux d'ensemble de Chantal Benayoun, Robert

Hettlage, Denise Helly et Stéphane Dufoix, qui ont reconstruit l'histoire des usages du mot diaspora et les enjeux de son emploi dans les sciences sociales. À une échelle plus centrée sur les Juifs, et notamment sur les Juifs de la région méditerranéenne, les contributions de William Safran, Braziel Jana Evans, Mannur Anita et Beinun Joel ont permis de mieux encadrer la question de l'émigration diasporique et ses implications. Tous ces travaux convergent dans la vision du mot diaspora comme un concept polysémique, utilisé pour indiquer une pluralité de phénomènes : les immigrés et leurs descendants, les minorités culturelles et linguistiques, et toute communauté soucieuse de garder un noyau d'identité collective, ou qui conserve la conscience d'être différent du reste de la société. Langue, mémoire et religion se présentent comme les vecteurs essentiels (mais pas exclusifs) pour la conservation d'une identité culturelle diasporique et sa reproduction au fil du temps et des générations.

Premier bilan d'un terrain complexe

La première partie du projet de recherche s'est focalisée sur le contexte de départ et sur les transformations communautaires des Juifs italiens dans la Tunisie de l'après-guerre. La reconstruction du profil social et culturel des Juifs italiens s'est accompagnée à une analyse des politiques de rapatriement prises par les autorités françaises et italiennes, qui contribuèrent à réorienter les flux migratoires vers certaines destinations. L'étude s'est proposée de retracer le parcours des Juifs italiens lors d'une phase historique décisive, marquée à la fois par la dissolution de la communauté européenne de Tunisie et par l'émigration massive de la population juive.

La phase qui va de la libération de Tunis (mai 1943) à la normalisation des rapports italo-français (passée par la signature du traité de Paris en 1947 et la réouverture du consulat italien à Tunis) représenta pour les Juifs italiens une situation paradoxale, un véritable « drôle d'après-guerre ». Les Livournais, auparavant ciblés par les politiques antisémites convergentes de l'Italie fasciste, de la France de Vichy et de l'Allemagne nazie, se trouvèrent maintenant frappés en tant que « ressortissants d'une puissance ennemie » et soumis à de mesures répressives allant de la réquisition des biens au travail obligatoire, jusqu'aux expulsions. Le nouveau résident général, le général Mast, s'employa à démanteler la communauté italienne : les écoles, les associations culturelles et toute institution rappelant l'identité italienne furent supprimées, tandis que toute publication en langue italienne fut interdite. Une loi ayant effet rétroactif déclara naturalisés français les Italiens nés en Tunisie après le 10 mai 1940. Environ 5 000 personnes déclarées « ennemies de la France » furent expulsées du pays. Bien que sans jamais être visés par des discriminations à caractère religieux, les Juifs italiens se trouvèrent fortement impliqués dans ces mesures en raison de leur statut social relativement aisé, qui le rendait la cible idéale du plan de « décapitation » de la communauté italienne, prévoyant la marginalisation, l'expulsion ou l'absorption de ses cadres. Sur la base des dossiers du Cabinet Diplomatique à Nantes et de nombreux témoignages, la recherche a pu suivre les trajectoires de certains individus frappés par les réquisitions, emprisonnés ou astreints au travail obligatoire. On s'est focalisé sur deux catégories d'émigrés, minoritaires, mais qualitativement très significatives : les militants antifascistes et les expulsés politiques. Les premiers constituaient un petit noyau d'environ 20 personnes qui demanda de rejoindre la lutte antifasciste en Tunisie : beaucoup d'entre eux garderont des liens étroits avec la Tunisie et on a pu retracer certains cas d'aller-retour (surveillés

par la police française, mais aussi par les diplomates italiens) où se mêlaient raisons familiales et engagement politique en faveur des Tunisiens. Les deuxièmes (une vingtaine de cas repérés) furent obligés de quitter la Tunisie entre la fin de 1944 et le début de 1946 et représentent un excellent cas d'étude pour comprendre comment les autorités françaises de l'époque appréhendèrent cette particulière catégorie d'Italiens, et si les vexations subies pendant la guerre influencèrent les mesures d'expulsion. Apparemment, les autorités du Protectorat ne montrèrent aucune bienveillance particulière : au contraire, la découverte des demandes de grâce envoyées par des Juifs italiens au régime fasciste les poussa à appliquer les mesures répressives avec davantage de rigueur. La même rigueur fut manifestée dans la gestion des institutions de la communauté juive tunisienne, où les Juifs de nationalité italienne furent d'abord obligés à dissoudre leur section autonome (la « section juive portugaise ») en février 1944, et ensuite furent exclus de toute élection du Conseil de la Communauté, à Tunis comme dans les autres villes. Le projet s'est également interrogé sur la découverte de la Shoah dans l'immédiat après-guerre et son impact sur sa réélaboration, en intégrant les nombreux témoignages personnels avec les nouvelles études consacrées à la question, en particulier le volume de Sarah Abrevaya Stein et Aomar Boum, « The Holocaust and North Africa ».

La période comprise entre 1948 et 1956 a fait l'objet d'une attention particulière, en tant que moment crucial pour la renégociation identitaire des Juifs italiens en Tunisie. Le rétablissement des rapports consulaires sembla ouvrir de nouveaux espaces pour l'engagement social des Juifs livournais, traditionnellement impliqués dans la promotion et la gestion des institutions culturelles des émigrés italiens. En réalité, dans le nouveau contexte politique, la population juive italienne de Tunisie se trouva impliquée dans un processus de transformation profonde, qui la porta à s'éloigner davantage de ses racines religieuses, à abandonner progressivement la nationalité italienne et à accélérer la fusion avec la population juive tunisienne. Les témoignages, outil incontournable pour la reconstruction de cette phase, ont brossé le tableau d'une communauté qui, entre les années 1940 et 1960, se considère comme toujours moins juive, toujours moins italienne et toujours moins attachée à son identité livournaise et au statut d'élite que cela impliquait. L'enquête portée sur les demandes de naturalisation française formulées par les Juifs italiens de Tunisie dans la période 1944-56, et conservées dans les cartons de La Courneuve, a permis de quantifier ce « glissement identitaire » : environ 600 démarches ont été classées (sans compter les enfants mineurs), sur une population qui ne dépassait pas les 3 500 personnes. En dépit de ces changements structurels, la recherche a révélé une certaine continuité dans la perception des Juifs livournais, toujours considérés, dans la société comme parmi les acteurs politiques, comme une élite sociale, attachée à la défense de l'italianité. Tandis que la communauté se transformait, son image sociale se réaffermissait : elle sera ensuite cristallisée par les mémoires.

L'indépendance de la Tunisie marqua un tournant à la fois dans l'histoire des Juifs de Tunisie et pour l'avenir de la population européenne. Le nouveau droit civil de l'État tunisien donnait — du moins en théorie — les mêmes droits et les mêmes devoirs à tout citoyen, sans distinctions religieuses. En revanche, les droits des ressortissants des puissances européennes furent progressivement érodés, en provoquant un exode de masse qui, bien que moins brusque et moins traumatisant de celui vécu dans d'autres contextes (notamment en Algérie), eut des conséquences graves sur les destins des hommes et des femmes impliqués. Du point de vue des

autorités publiques — françaises, italiennes ou tunisiennes — les Juifs italiens se caractérisaient d'abord pour leur nationalité et furent donc traités comme des sujets européens. Prise dans un processus de francisation inachevé, la population juive livournaise fit donc l'objet de deux politiques migratoires, rarement convergentes. Tandis que la France élaborait rapidement des dispositifs économiques pour le rapatriement et l'absorption de ses ressortissants d'Afrique du Nord, l'Italie eut du mal à trouver des solutions efficaces. D'une analyse des documents diplomatiques a émergé la volonté des autorités italiennes de réorienter une bonne partie des rapatriements vers la France, en rupture avec la politique poursuivie depuis toujours, qui faisait de la défense à tout prix de « l'italianité » son pilier. On a pu également observer un clivage psychologique entre la population italienne résidant en Tunisie, encore liée à une vision dépassée des rapports avec les Arabes, et les représentants diplomatiques locaux, désormais orientés vers la perspective d'un « démantèlement contrôlé » de la communauté.

Les espaces de la migration et la place de l'intimité

Pendant toute cette période, la population juive italienne se trouva donc au carrefour de plusieurs tensions, ce qui provoqua des réactions très variées et difficilement synthétisables dans un modèle unique. La recherche s'est interrogée sur les facteurs *push* et *pull* qui ont poussé à partir, à l'appui d'un tableau des entretiens qui a permis de mieux saisir des facteurs comme les réseaux familiaux, les motivations intimes, les modalités de départ.

Les mémoires de la migration ont confirmé ce que les archives avaient suggéré : les départs forcés ne représentèrent qu'une petite minorité et les facteurs « répulsifs » du pays de départ eurent un poids mineur par rapport aux facteurs « attractifs » des pays d'arrivée. Les pressions plus ou moins directes des autorités tunisiennes ont été évoquées rarement, tout comme les mesures prises par les Français. Cela s'accorde au fait que la plupart des expulsions d'Italiens entre 1944 et 1947 furent ensuite révoquées, en privilégiant une stratégie d'absorption (afin de « gonfler » la population française face aux revendications des Tunisiens) plutôt que d'émigration forcée. Même après l'indépendance, le rapatriement d'Italiens et Français se déroula progressivement et pour la plupart dans le cadre d'un plan organisé. Des rapports diplomatiques émergent également l'équilibre et la relative bienveillance de la classe politique tunisienne vis-à-vis des étrangers, ce qui affaiblit davantage l'image d'une émigration soudaine et dramatique (contrairement à d'autres contextes du Maghreb). Quasiment absents ont été les témoignages de départs liés à des menaces — réelles ou imaginées — à caractère antisémite. Paradoxalement, les mémoires des interviewés en 1963 évoquent plutôt le désir de s'éloigner du racisme du milieu colonial, en rupture avec une vision de la Tunisie et des Tunisiens réputée obscurantiste. Le choix d'émigration semble donc découler de raisons plus intimes que politiques, liées à un sens de rébellion contre les parents, au désir de s'évader d'un monde compartimenté, ainsi qu'au refus des contraintes sociales sur la vie affective et sexuelle, alourdie par des préjugés contre les juifs tunisiens et par des rapports de genre fortement codifiés et inégaux. Il s'agit là d'un élément quelque peu inattendu et qui a mis en lumière le clivage entre la génération née et ayant grandi pendant l'entre-deux-guerres et la génération suivante, étrangère aux logiques communautaires des Livournais et aux querelles coloniales italo-françaises.

Les témoignages de 1963 ont également contribué à comprendre le poids de la guerre et des persécutions antisémites dans la formation d'une conscience civile nouvelle, plus sensible aux questions politiques et sociales (comme le sionisme, le communisme et l'anticolonialisme) et plus intransigeante dans l'opposition aux injustices. La génération de l'après-guerre apparaît plus désenchantée et en même temps plus engagée. Le conflit mondial, la violence, l'irruption de l'antisémitisme français et italien dans un monde qui avait été tenu relativement à l'écart de l'intolérance religieuse, représente à la fois le tournant et le moment révélateur, qui brisa — dans la vision de beaucoup de témoins — les illusions du milieu petit-bourgeois des parents. Ces thématiques, bien qu'avec moins de verve polémique, ont été retrouvées dans les témoignages collectés entre 2013-2020, parfois par les mêmes personnes interviewées en 1963 : indice d'un sentiment qui a laissé des traces profondes.

Tout cela donne l'impression d'un processus migratoire qui était déjà en plein essor dans la période de l'immédiat après-guerre : accéléré, certes, par le climat d'incertitude lié à l'indépendance, mais dominé par des logiques spécifiques, qui avaient précédé les crises des années 1960. Cette impression est confortée par l'analyse des dates de départ : 21 témoins avaient pris la voie de l'émigration avant l'indépendance, 10 entre 1956 et la crise de Bizerte, 8 entre 1961 et la guerre de Six Jours, 2 après cette date (mais pas en conséquence du conflit arabo-israélien). Le fait que la grande majorité des déplacements (25 contre 6) avaient été précédés par une phase de préparation renforce l'image d'une migration organisée et spontanée, tandis que le caractère individuel (14 cas sur 27) ou de couple (7 cas sur 27) des départs conforte l'idée — exprimée par beaucoup de témoins — que l'émigration était souvent liée à une volonté de réalisation personnelle, comme aboutissement d'un parcours de formation ou d'études.

Les logiques individuelles et liées aux transformations internes de la communauté apparaissent décisives lors du choix de la destination. En ce sens, la scolarisation française revêt une importance centrale. La fermeture des écoles italiennes après la guerre affecta l'ensemble de la population scolaire et contribua à réorienter les nouvelles générations vers la France. Chez les Juifs italiens, pourtant, ce passage aux écoles françaises avait eu un début précoce en raison des lois raciales italiennes de 1938, qui avaient orienté l'ensemble de la population scolaire livournaise dans des établissements français ou francophones. Même avant les lois raciales, l'habitude de faire étudier les enfants dans les écoles françaises était très répandue parmi les familles livournaises, pour des questions d'opportunité sociale et économique. C'était donc sur un terrain déjà préparé qui se joua la campagne de « conquête culturelle » des Juifs italiens lancée par la France dans la Tunisie de l'après-guerre, et cela explique pourquoi l'Hexagone fut choisi comme destination initiale par 25 témoins sur 41. Même parmi les expulsés politiques de la période 1944-46, c'est-à-dire le groupe social qui en théorie aurait dû être le plus lié à l'Italie, la moitié des départs s'orienta vers la France. Les parcours migratoires semblent donc contourner certaines polarisations politiques de l'après-guerre, et apparaissent beaucoup plus sensibles à des questions « privées », bien qu'inscrites dans des phénomènes d'ampleur plus vaste : réseaux de connaissances, présence de membres de la famille dans le pays d'arrivée, connaissance du pays et de la langue, possibilité de carrière. Ces raisons expliquent pourquoi Israël, qui pourtant représenta la destination d'environ un tiers de la population juive tunisienne, n'exerça qu'une attraction limitée — presque exceptionnelle — parmi les Juifs italiens de Tunisie. Ce qui unifie tous les cas analysés, au-delà de la destination choisie, fut le caractère définitif du départ : pour

la quasi-totalité des témoins (37 déclarations sur 38), l'abandon de la Tunisie avait été perçu dès le début comme un point de non-retour.

Dans cette perspective, les formes spatiales de l'émigration se trouvent profondément interconnectées avec les transformations mentales. En effet, dans la plupart des cas, le choix d'émigration représentait l'aboutissement — et non pas le début — d'un parcours de « migration identitaire » entamé et mûri dans la période précédente, à travers les expériences de la guerre et du contexte troublé de l'après-guerre. En ce qui concerne le sens d'appartenance communautaire, toutes les sources analysées convergent vers l'image d'un progressif affaiblissement — voire un véritable refus — de l'identité spécifiquement « livournaise ». La sociabilité s'ouvrit davantage à des membres externes à la famille, qui auparavant constituait le noyau incontesté des liens affectifs. Les amitiés et surtout les mariages commencèrent à se façonner massivement hors de la communauté d'origine. En Tunisie, le choix du conjoint montre un rapprochement avec les Juifs tunisiens, souvent francisés et naturalisés, ce qui ouvrait souvent la voie à la naturalisation et à l'émigration vers la France (on ressent ici l'importance de la fusion définitive des deux communautés livournaise et tunisienne). Hors de la Tunisie, en Italie et en France notamment, la diffusion de l'exogamie fut encore plus évidente et se manifesta par le mariage avec des non-Juifs, phénomène très rare au sein de la population juive italienne de Tunisie jusqu'aux années 1940. L'affaiblissement de la pratique endogamique s'inscrivait dans une évolution en cours depuis plusieurs décennies, mais qui subit une accélération après la guerre et au moment du départ. Même le sens d'appartenance nationale, deuxième pôle identitaire des Juifs italiens, semble s'estomper, du moins chez ceux — la plupart — qui n'avaient pas choisi le départ vers l'Italie. Il s'agit d'un tournant majeur, les Juifs italiens étant considérés pendant l'entre-deux-guerres comme le fer de lance de l'italianité. Parfois l'affaiblissement du lien avec l'Italie suivait l'émigration vers France ou Israël, mais la plupart des fois en était la prémisse. Le traumatisme des lois raciales italiennes de 1938 apparaît comme central dans les souvenirs personnels : la rupture majeure se consuma donc *avant* la guerre, en se renforçant après, au fil de la liquidation par les autorités françaises de tout pôle culturel italien en Tunisie.

Diaspora et identité

Le recours aux sources mémorielles s'est démontré essentiel pour une problématisation du terme « diaspora » et de son usage dans le cas étudié. Non seulement le caractère spontané de l'émigration semble suggérer une dispersion volontaire, ou quand-même non imposée, mais les modalités d'installation dans les nouveaux contextes suggèrent un affaiblissement progressif du sentiment d'appartenance communautaire. L'absence d'une continuité culturelle, d'un réseau capable de réunir les individus dans une « communauté imaginaire », d'une mémoire collective et de la volonté de la transmettre au fil des générations, le manque d'un « centre » originaire bien défini (la Tunisie ? L'Italie ? Livourne ?) rendent assez problématique l'emploi de la catégorie de diaspora. La comparaison avec d'autres expériences migratoires parallèles et plus proches à un modèle d'émigration diasporique aide à comprendre ce hiatus. Piera Rossetto, dans ses études sur les Juifs de Libye émigrés à Rome dans l'après-guerre, a pu reconstruire le profil d'une communauté solide, ancrée dans une mémoire vivante du passé, soucieuse de transmettre un héritage culturel bien défini et institutionnalisé. Haim Saadoun a montré que même un groupe

religieusement hétérogène comme les émigrés de la ville de Sfax, en dépit de la faiblesse démographique et de la dispersion transnationale, peut donner lieu à une diaspora, qui s'exprime sous forme d'un site internet et une revue qui revendique par son titre, « La diaspora sfaxienne », une identité et un programme bien définis.

En revanche, la réflexion sur la diaspora a permis de réinterroger la question de l'identité livournaise, ses bases et ses contours. Les trajectoires d'émigration ont suggéré que, dans la définition de Juif livournais, les critères religieux, culturels et même nationaux assumaient, au fond, une importance relative. Ce qui était central pour se distinguer était un critère social et moral, une conscience d'élite que Lionel Levy a efficacement défini « noblesse de conscience, plutôt que de lignage ». C'était une autoreprésentation soigneusement cultivée, aussi bien par des pratiques sociales que par des comportements quotidiens, et confortée par la présence d'une Communauté officiellement reconnue, même si de façon symbolique. Pourtant, ce mécanisme social trouvait sa justification, ainsi que sa concrète possibilité de fonctionnement, uniquement dans un contexte géographique et historique bien défini : la Tunisie moderne et coloniale, fondée sur une distinction juridique entre sujet du Bey et protégés (et puis, les citoyens) des puissances européennes. Dans l'après-guerre, à la suite de la dissolution de la Communauté livournaise et du démantèlement de la communauté italienne, le souci de distinction sociale perdit ses points d'appui et apparut anachronique. Cela émerge clairement des témoignages de l'époque, méprisants à l'égard des conventions sociales qui autrefois suscitaient et renforçaient le sens d'appartenance communautaire. De ce point de vue, l'émigration ne se présente pas comme le moment de l'abandon d'une identité spécifique, mais comme l'extrême manifestation d'un divorce qui s'est déjà consommé, et qui parfois avait pris la forme d'un rejet. Des entretiens collectés émerge une génération fière de son identité plurielle et cosmopolite, qui se cristallise dans une grande variété de définitions : d'abord européenne, souvent française, rarement juive, très peu tunisienne, vaguement italienne. L'appartenance livournaise, à l'inverse, est associée au passé, à une dimension trop éloignée pour avoir un impact significatif sur le présent.